

Compte rendu de la séance du 1 er Juin 2022 de la Commune de Maisoncelle Tuilerie

L'an deux mille vingt-deux le premier Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs COCAGNE Terry, COPPIN Peggy, DERIVRY Emmanuel, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR Gérard, CRAMET Armance,

Procuration : Mme SARDA Angélique à Mme GENIN Dominique

Absent : M BAUDOIN Valentin

Secrétaire de séance : Mme ENQUEBECQ Sandrine

Lecture du compte rendu de la séance du 13 Avril 2022 avec une modification au paragraphe n°3 (l'Association Foncière s'est rendu sur place et fera les améliorations sur les chemins) approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1° Autorisation au Maire pour encaisser le règlement du sinistre (mu) de GROUPAMA.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal , autorise à l'unanimité M Le Maire à l'encaissement du règlement du sinistre.

2° Mise à jour de la délibération du Contrat de location de la salle communale ,

Approuvée à l'unanimité.

3°Rétrocession par la SANEF de parcelles à la commune et autorisation de signature des documents administratifs.

Rétrocession SANEF des parcelles :

ZI n°62 pour 183 m2 et n°63 pour 2886 m2 qui proviennent de la division ZI n°12

ZO (42) n°127 pour 108m2

n°128 pour 3133m2 qui provient de la parcelle 2042

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal décide **Pour : 6**

Abstentions : 3

4°Décision Modificative de dotations aux amortissements pour augmenter les sommes prévues au Budget Primitif à la demande de la perceptrice pour un montant de 1.88€

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DIVERS

- Tableau bureau de vote
- Logement communal libre à partir du 21 Août 2022
- Organisation du 13 et 14 Juillet 2022

Séance levée à 21h45

Le Maire Gérard LEVOIR



A collection of handwritten signatures in black and blue ink. On the left, there are three black signatures: the top one is crossed out, the middle one is partially legible as 'S...', and the bottom one is 'Gilquin'. On the right, there are two blue signatures: the top one is 'Le Maire Gérard LEVOIR' and the bottom one is 'Denis Jean Baptiste'.